

Annonces légales



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

APPEL À CANDIDATURES

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :
AS 07 26 0035 01 : superficie totale : 2 ha 89 a 64 ca dont 22 a 98 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : ISSAMOULENC (2 ha 29 a 02 ca) - 'LAUCHE' : D-1223-1225-1231-1238-1240-1261-1267-1268-1269-1270-1279-1284-1285-1286-1-288-1290-1291-1297-1459. SAINT-ETIENNE-DE-SERRE (60 a 62 ca) - 'LES CHAPLAS' : C-192-193-194-212-217. Zonage : ISSAMOULENC : RNUu - SAINT-ETIENNE-DE-SERRE : N. Occupation : Libre

AS 07 26 0012 01 : superficie totale : 23 ha 52 a 23 ca dont 9 ha 14 a 25 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : VANOSC (23 ha 52 a 23 ca) - 'CHIROLLET' : C-749-750-751-752-754-755-757-760-761-763-767-768-769-770-771-773-778-785-1025-1026-1028-1185-1190 - 'CROSDES FAYETTES' : C-942-943 - 'PETIT-CHABERT' : C-793 - 'SUC DE LA SELLE' : C-933 - 'CHAZEUX' : D-492 - 'CHIROL' : D-512-513-514 - 'CREUX DU FAUX' : D-569 - 'LA BOUIRAS' : D-578-581-582-584-585-58-6-589-590-591-596-597-598-599-600-602. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 07 26 0033 01 : superficie totale : 1 ha 39 a 21 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : VINEZAC (1 ha 39 a 21 ca) - '0630 RTE DU FEZ' : E-2188 - 'LE FEZ' : E-707-708-709-710-711-721-722-723-724-725-726-727-728-729-2186-2190. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 07 25 0313 01 : superficie totale : 2 ha 76 a 60 ca dont 30 a 40 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Dépendance. Parcellaire : SAINT-JULIEN-DU-SERRE (2 ha 76 a 60 ca) - 'LES CUBERTIS' : D-41-43-44-56-58 - 'LUOL' : D-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-76-77-78-79-1080. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 07 24 0119 01 : superficie totale : 3 ha 29 a 00 ca dont 2 ha 06 a 00 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : SAINT-JEAN-DE-MUZOLS (3 ha 29 a 00 ca) - 'GABOUILLO' : A-101-102-103 - 'LES GRANDS BOIS' : A-77 - 'BARY' : C-97-103-104-105-110-111. Zonage : N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **20/02/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction07@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, Le Moulin du Seigneur BP 142 07001 PRIVAS - Mail : direction07@safer-aura.fr.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Nathalie HUMBERT-MIGLIORE notaire associé membre de la Société à Responsabilité Limitée AUBENAS ACTES ALLIANCE NOTAIRES titulaire d'offices notariaux dont le siège est à AUBENAS (Ardèche), 3 rue Marc Seguin office notarial n° 07007, le VINGT-NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX, Monsieur Yves Noël Claude **CROZE** né à AUBENAS (Ardèche) le 23 décembre 1963, et Madame Marielle Raymonde **THERON** née à DIE (Drôme) le 31 décembre 1966, demeurant ensemble à MERCUER (Ardèche) Croix de Chambonneyre - 275 route du Village, se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts conventionnelle avec apport à communauté d'un immeuble sis à MERCUER (Ardèche) 275 route du Village - Croix de Chambonneyre.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Nathalie HUMBERT-MIGLIORE notaire susnommé, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

LOU CHADENAC

S.C.E.A.
3800 Route de Chadenac
07160 MARIAC
capital social de 59 400 euros
R.C.S. d'Aubenas n° 479 173 239

Les associés ont au 31.12.2025 agréé la démission de la co-gérance de Madame NOYER née CHAZOT Nathalie.

POUR VOS ANNONCES LÉGALES On s'occupe de tout !

T. 04 75 64 90 20
06 09 88 11 33

legales@avenir-ardeche.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 20 juillet 2024 à PRIVAS,

Madame Hélène Jeanne Françoise **ZOUNTOURIDES**, en son vivant retraitée, demeurant à PRIVAS (07000), 15 cours du Palais.

Fille de Monsieur Charles Constant ZOUNTOURIDES et Madame Gabrielle Albertine GALLO décédés.

Née à MARSEILLE (13000) le 10 février 1951.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PRIVAS (07000) (FRANCE) le 18 janvier 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Bertrand SABATIER, Notaire à PRIVAS (Ardèche), 2 rue Pierre Filliat, le 26 janvier 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me SABATIER Bertrand, notaire à PRIVAS référence CRPCEN : 07001, dans le mois suivant la réception par le Tribunal judiciaire de PRIVAS de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Etude de Maître
Christelle SANIAL-POVERO,
Notaire à SERRIERES (Ardèche),
195 Avenue Helvetia.

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Christelle SANIAL-POVERO, Notaire à SERRIERES, 195 Avenue Helvetia, le 29 janvier 2026 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : Groupement Foncier Agricole de "GFA DES PLAINES".

Siège : PEAUGRES (07340), 755 route d'Artru.

Durée : 99 années.

Capital : CINQ CENT TRENTE-NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (539 200,00 EUR), apport uniquement en nature.

Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

L'exercice social commence le 01/01 et finit le 31/12 de chaque année.

Le gérant est M. Michel SEIVE dmt à PEAUGRES (07340), 755 Route d'Artru.

La durée de ses fonctions est : illimitée. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUBENAS (Ardèche).

Pour avis
Le notaire.

ALTAPLANA DIJON

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 BOULEVARD CARNOT
21000 DIJON
938 239 563 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALTAPLANA DIJON a décidé de transférer le siège social du 12 BOULEVARD CARNOT, 21000 DIJON au PARC D'ACTIVITES DU VINOBRE, 360 CHEMIN DES TRAVERSES, 07200 LACHAPPELLE-SOUS- AUBENAS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 938 239 563 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUBENAS.

Gérance : Monsieur Jonas AYGON, demeurant 530 Chemin de Martinet 07170 LUS-SAS.

Pour avis
La Gérance

Foires&marchéslocaux

Veaux de boucherie (marché en vif)

Costaros (02/02/26) Exceptionnel : 7.01 Super : 6.40 Extra : 6.10 1^{re} qualité : 5.64 2^e qualité : 5.49

Veaux d'élevage (prix moyen en euros)

	Apport	Mâles croisement charolais	Femelles croisement charolais	Mâles montbéliards
Langogne (31/01/26)	23	602 à 1021	457 à 717	351 à 503
Saugues (-)	NC	NC	NC	NC
		Mâles	Femelles	Fariniers
Le Monastier (-)	-	-	-	-
Costaros (31/01/26)	11	620 à 1000	530 à 800	-

Agneaux de boucherie

	Apport	Cotation
Le Monastier (-)	-	-
Costaros (-)	-	-

Cotation européenne marché aux agneaux

Marché de Saugues (-) / NC

Agenda

FNAMS

L'assemblée générale de la Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences (FNAMS) Sud-Est se tiendra **vendredi 6 février**, de 9 h à 12h30, au restaurant l'Echappée Belle situé Montée de Saint Fely à Beauvallon (Drôme).

Au programme des interventions en matinée : présentation de l'entreprise Labosem (agréage et compréhension des résultats d'analyse), puis séchage et matériel (matériel de séchage, mise en place et utilisation). L'après-midi, une démonstration de la rampe Carbon Bee est prévue à partir de 14h30 jusqu'à 16h à la Ferme de Courtin, située au 415A chemin de Boissonnas à Grâne.

Inscription et informations auprès de la FNAMS : sandrine.desfonds@fnams.fr

Jeunes agriculteurs

L'assemblée générale de Jeunes agriculteurs (JA) Ardèche est prévue le **vendredi 20 février**. Le huis clos, réservé aux adhérents JA, est programmé de 10 h à 12 h, une pause repas à partir de 12 h, puis la séance plénière de 14 h à 16h45. Les échanges porteront notamment sur le thème du sanitaire avec l'intervention du Groupement de défense sanitaire.

GDS

La Groupement de défense sanitaire d'Ardèche programme son assemblée générale, **mardi 24 mars**, à Vesseaux.

Salon de l'Agriculture Ardéchoise

Le prochain Salon aura lieu à Saint-Péray, le **dimanche 29 mars**, en présence de l'ensemble des filières animales et végétales. De nombreuses animations seront proposées au fil de la journée, ainsi qu'un marché de producteurs présentant toute la richesse de la diversité agricole ardéchoise ! Un pôle métiers-transmission, en collaboration avec les Jeunes Agriculteurs, France Travail et le lycée de valentin (Bourg Les valence) sera également mis en avant.

CHRONIQUE OVINE /

Une pharmacie d'agnelage bien garnie



▲ Avoir le **petit matériel et des médicaments stockés dans la bergerie** et au même endroit est plus pratique.

Du petit matériel et des médicaments composent la pharmacie d'agnelage. Concernant la seconde catégorie, la gamme de produits est la suivante, selon les conseils de Pierre Autef, vétérinaire. En cas de toxémie de gestation ou d'hypocalcémie chez une brebis, un soluté calcique et une préparation à base de mono propylène glycol doivent être disponibles. De plus, des antibiotiques à large spectre, prescrits par le vétérinaire traitant dans le cadre d'un protocole de soins, permettent de lutter contre les affections microbiennes. En cours d'agnelage, une solution pour les complications après la mise bas (non délivrance par exemple) et un anti-hémorragique peuvent être utiles. D'autre part, le gel obstétrical est indispensable pour faciliter un agnelage difficile. Après la naissance, une injection de glucose peut sauver un nouveau né refroidi. Enfin, des produits désinfectants sont nécessaires pour les cordons ombilicaux et pour la pose des boucles d'identification afin d'éviter les infections.

Le petit matériel

Pour contenir un prolapsus vaginal, des pessaires ou des harnais sont à prévoir. Des gants à usage unique préviennent la transmission d'une maladie infectieuse. Par ailleurs, une réserve de colostrum stockée au congélateur pour compléter les agneaux qui en ont besoin est une assurance vie pour ces derniers. Biberon et pélican sont également très utiles. Les lampes chauffantes pour un agneau refroidi ou le coin des « biberons » sont à vérifier. Par ailleurs, le thermomètre est indispensable pour décider du traitement d'un animal malade. Des seringues et des aiguilles jetables (jaunes, bleues et roses) sont également stockées. Enfin, un moyen de contention pour réaliser une adoption (case d'adoption, corde...) est également à prévoir. ■

Laurence Sagot, Institut de l'élevage-Ciirpo

Les activités du Ciirpo sont financées par l'Union européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.